



## Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 8 septembre 2022, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme LECOEVRE en session ordinaire.

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 8**

**Présents :** Mmes BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, DUBERGEY, LECOEVRE, LABAT-DUBOIS

Mrs DAULON, LORRIOT

**Absents excusés :** Mme BAISSAS

Mr. COUSINEY, pouvoir à Mme LECOEVRE

Mrs BILLION, MACEDO

**Secrétaire de séance :**

Le conseil municipal a désigné Monsieur LORRIOT pour remplir les fonctions de secrétaire.

### 1. Adoption des PV des conseils précédents

Les procès-verbaux des conseils municipaux des mois de juin, juillet, septembre et octobre sont en cours de correction à la suite de la relecture des conseillers. Les modifications demandées ont été intégrées.

### 2. Décision modificative

Il convient d'ouvrir une ligne budgétaire de dépenses (dotation) à hauteur de 507,17€ de « provision pour créances douteuses » pour recouvrir les créances dont le risque d'irrecouvrabilité existe.

*Vote à l'unanimité du conseil.*

### 3. Le rapport sur le prix et la qualité du service public (eau et assainissement)

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport : Exercice 2021 et les prix 2022.

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :  
Frais d'accès au service : 47,70 € au 01/01/2022

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	16,02 €	16,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,333 €/m <sup>3</sup>	0,433 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement y compris location du compteur	49,83 €	51,77 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,636 €/m <sup>3</sup>	0,661 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(1)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,116 €/m <sup>3</sup>	0,11 €/m <sup>3</sup>
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

*Vote à l'unanimité du conseil.*



#### **4. Participation « Terre de Jeux 2024 »**

Le CVLV porte un projet autour du sport, de la pratique sportive.

En 2024, la France accueillera et organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires. Devenir « Terre de Jeux 2024 » c'est : favoriser la découverte du sport et de ses valeurs, soutenir l'éducation par le sport, promouvoir la pratique sportive. Le CVLV porte un projet de coordination des actions en lien avec ce label sur le territoire des 8 communes de la rive droite de la CdC. Diverses actions sont prévues, diverses manifestations seront organisées dans les communes, au pôle sportif, ... Pour cela, il convient que chaque commune demande le label « Terre de jeux 2024 » en ligne sur le site ad'hoc. Il n'y a aucune contrepartie financière entre la commune et le CVLV sur ce projet. Le CVLV contactera par la suite les communes adhérentes pour la programmation des actions.

Pour en savoir plus : <https://terredejeux.paris2024.org>

*Le conseil donne son aval pour que la commune obtienne le label « Terre de Jeux 2024 » : 7 favorables. 2 abstentions (Mme BEYNEIX, Mr. LORRIOT).*

#### **5. Motion soutien aux viticulteurs**

Lecture est effectuée d'une motion en soutien aux viticulteurs.

*Vote à l'unanimité du conseil.*

#### **6. Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde propose une offre de service visant une approche globale de la santé et de la prévention des risques professionnels pour répondre aux obligations légales des collectivités. Dans ce cadre, pour la commune de Pian sur Garonne, la validation de cette adhésion se traduit notamment par des tarifs préférentiels pour les visites médicales obligatoires : 65€ par agent et par an contre 97 € sans adhésion. Tous les agents doivent effectuer cette visite médicale l'année prochaine ; seule la cantinière doit effectuer une visite annuelle.

*Vote à l'unanimité du conseil.*

#### **7. Création de poste**

La commune accueille depuis le 1<sup>er</sup> novembre sa nouvelle secrétaire Mme MEUNIER.

Il convient donc d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe pour pouvoir accueillir Mme Rachel MEUNIER. Il convient également de « fermer » le poste d'adjoint administratif sur lequel était « assise » la secrétaire de mairie précédente.

*Vote à l'unanimité du conseil.*

#### **8. Maintenance des ordinateurs**

Lors du dernier Conseil municipal, les élus avaient demandé à Mme LABAT-DUBOIS que d'autres devis soient présentés pour la maintenance des ordinateurs de l'école. Voici les tarifs en HT.

- Gironde Numérique : 130 €/ poste/ an (devis présenté lors du conseil précédent)
- PSI (Bruges) : 105,3 € / poste / an (avec prise à distance), déplacement sur site le cas échéant, TNI au même tarif.
- DUFAU (Langon) : 125 € / poste / an (avec prise à distance), déplacement sur site le cas échéant, TNI au tarif de 168 €. L'entreprise demande à changer les disques durs avant la prise en charge de la maintenance. Elle est venue faire un audit des postes sur site.

Le débat s'installe. PSI va fournir les nouveaux matériels de l'école car c'est le fournisseur du marché pour le projet Écoles Numériques (1 TNI). Depuis 2014, la commune a travaillé avec PSI sur la classe mobile et les TBI... La maintenance qui avait été proposée n'a pas donné toute satisfaction.

Les élus n'arrivent pas à trancher quant aux avantages d'une solution locale ou de la solution PSI qui fournira les nouveaux matériels. Il est demandé d'approfondir les conditions de maintenance pour PSI.

#### **9. Devenir du Bar**

Les élus se sont réunis la semaine dernière. Les associations sont remerciées pour leur travail et leurs propositions. La



commune souhaite garder la coordination du projet et de l'animation sur le bâtiment du bar restaurant ; ce bâtiment ne peut pas être une maison des associations. Elle a entendu les besoins des associations et doit prendre en considération l'ensemble des possibilités offertes par les bâtiments publics autour de la mairie (salle des fêtes, bar, maison récemment acquise).

Elle demande à ce que le local mis à disposition des associations derrière la mairie soit rangé et continue d'être partagé. En attendant, dans le cadre de la programmation concertée des manifestations au sein de la commune par les associations, la commune mettra à disposition le bar.

Une réunion publique sur le devenir du bâtiment est organisée le 25 novembre à 19h.

## **10. Informations**

- Un groupement de commande est organisé par la CdC sur des marchés de maîtrise d'ouvrage et de travaux (contrôle électrique, contrôle incendie, matériel informatique, ...). Dossier à étudier.
- La CdC va organiser une course cycliste sur route. Il serait demandé une participation de 200 € par commune. Les premiers éléments de réflexion feraient état d'un circuit plutôt dessiné sur le territoire qui a souffert de l'incendie de cet été.
- Services techniques de la commune : déménagement avant travaux prévus le 14 et 15 novembre
  - Réaménagement partiel au garage, pièce du haut de la mairie et prêt d'un garage par M. le Maire.
  - M. le Maire met également à disposition gracieusement son personnel pour aider « Julien » à effectuer ces transferts de matériel.
  - Le conseil remercie M. le Maire.

- Dépense de fonctionnement par le personnel technique

Le conseil est informé que le personnel technique a l'autorisation de réaliser des dépenses de fonctionnement et de petits matériels pour un montant global déterminé.

Mme LABAT-DUBOIS souligne également que le parterre de fleurs devant l'église est très bien et que celui devant la Crèche des Doudous a bien été nettoyé.

- Cérémonie du 11 novembre à 11h et vin d'honneur en suivant au bar.
- Inauguration du Chemin de Sables le 26 Novembre à 11h.
- Devis Barnum 6x12 ml dans la cadre du Congrès des Maires : 8250 € TTC.  
Sans en contester l'utilité, la question du besoin est posée par M. LORRIOT. Combien de fois dans l'année, la commune, les associations de la commune ont-elles besoin de ce barnum ?  
Mme BEYNEX rappelle que certaines communes voisines disposent de tels barnums. Les prêts sont-ils envisageables ?

*Le conseil n'est pas favorable à cet achat. M. LORRIOT souligne son abstention (quel est le besoin ?).*

- Projets pédagogiques de l'École et voyages prévus.
  - Pour les classes de PS, MS, GS et CP : Voyage à l'écomusée de Marquèze
  - Pour les CE et CM, un séjour en Dordogne (3 nuits, 4 jours) est envisagé.
- Courrier : M. J. PAUZAT a adressé un courrier à la mairie et a restitué la clé cassée en deux.

## **11. Questions diverses**

- Repas des anciens : une proposition d'un traiteur « le relais bazadais » pour un repas à 27 €/pers avec vaisselle et service.
- Proxi déchet : 22 novembre à Pian. Attention : travaux bâtiment services techniques.
- Le compostage à l'école et à la cantine ne fonctionne pas. Il faut en trouver les raisons et corriger cela. Nous devons réduire nos déchets d'ordures ménagères. Une partie de ces déchets compostables contiennent de l'eau. Les mettre dans les ordures ménagères revient à envoyer « brûler de l'eau »... !!!

Fin du conseil à 21h15

